

SÉMINAIRE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

7 juin 2011 - Centre Regus

Place des SAGE dans la mise en
œuvre de la politique de l'eau



RESSOURCES, TERRITOIRES, HABITAT ET LOGEMENT
ÉNERGIE ET CLIMAT Développement durable
Préparation des schémas Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Le cadre structurant :

La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau



Prévention des risques
Énergies et climat
Développement durable
Ressources, territoires, habitats et transports
Infrastructures, transports et leur

Présent
pour
l'avenir

Principes de la directive cadre sur l'eau

Gestion par bassins hydrographiques

Objectifs de résultat :

Le bon état (ou BP) en 2015 ;

(sauf dérogations justifiées)

- La non-dégradation ;
- La réduction / suppression des substances dangereuses / dangereuses prioritaires

Objectifs fixés à la masse d'eau

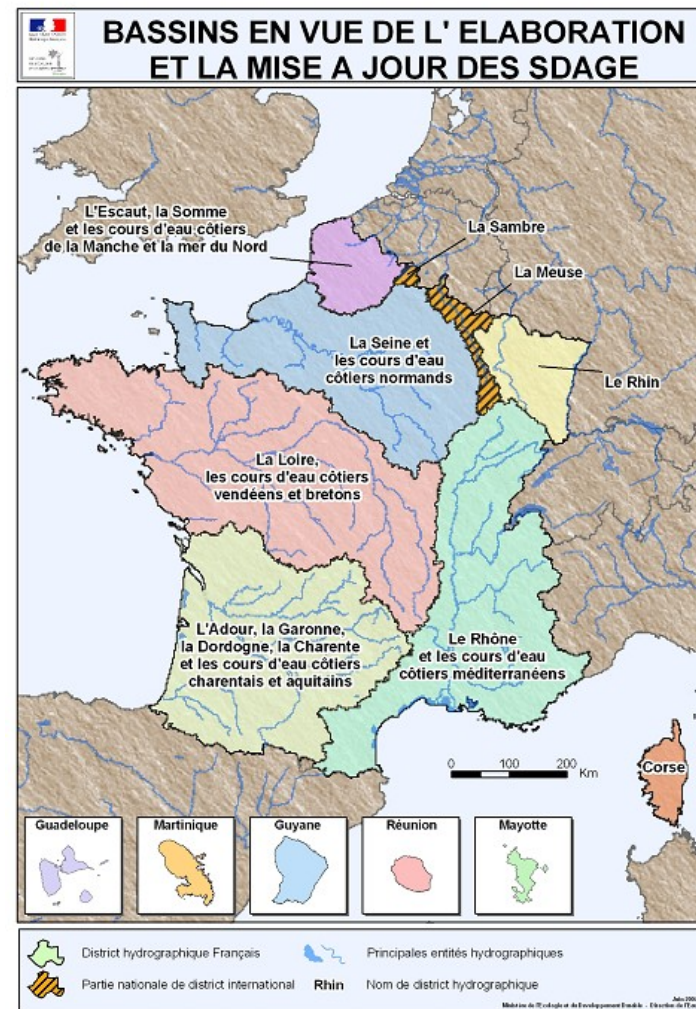
(cours d'eau, lac, transition, côtière, sout.)

Cycles de gestion de 6 ans,

avec 2 documents :

- Le plan de gestion (**SDAGE** en France)
- Le **programme de mesures**

Premier cycle : 2010-2015



Les SDAGE : porteurs de l'ambition de la DCE et du Grenelle de l'environnement

Sur 11 523 masses d'eau de surface en France :

Le bon état écologique ou le bon potentiel écologique doit être atteint ou maintenu pour plus de 64 % des masses d'eau d'ici 2015

Objectifs de réduction / suppression des substances prioritaires

Préparation du classement des cours d'eau et de la trame bleue (réservoirs biologiques, masses d'eau en TBE)

Dispositions concernant la couverture des sols en hiver généralisée, bandes enherbées et zones végétalisées le long des cours d'eau

Préservation des zones humides...

Importants travaux prévus en matière d'hydromorphologie...



Transition énergétique, infrastructures, transports et territoires
Énergies et climat, développement durable
Prévention des risques, infrastructures, transports et territoires

Présent
pour
l'avenir

Les programmes de mesures et les PAOT : agir pour atteindre les objectifs des SDAGE

Des causes d'altération de l'état des eaux souvent multiples :

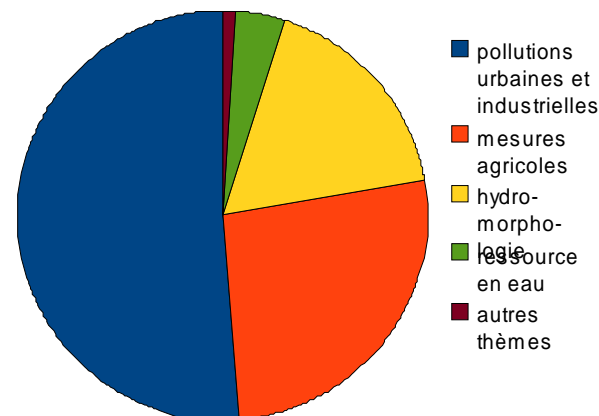
- pollutions urbaine (ERU, phosphates) ou industrielle ;
- pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole (nitrates, pesticides) ;
- altérations hydromorphologiques ; perturbations du régime hydrologique,
- prélèvements excessifs...

→ **nécessité d'une action :**

- **territorialisée** : adaptée et priorisée selon les facteurs d'altération / risque locaux
- **globale et forte** : pour la reconquête des zones dégradées

Des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) élaborés par les MISE pour décliner les PDM.

Coûts des PDM par thèmes



Total : 27 Md €

Les SAGE : instruments essentiels de la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures

Pourquoi des SAGE ?

Les SDAGE : documents de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques :

- **Nécessité d'une déclinaison locale**, à l'échelle de sous-bassins ou de systèmes aquifères, confiée aux SAGE, notamment pour les sous-bassins ou systèmes aquifères où un SAGE a été jugé « nécessaire ».

De nombreuses dispositions des SDAGE renvoient explicitement aux SAGE pour établir les règles de gestion pertinentes sur tel ou tel problème ou enjeu.

Les SAGE : outils juridiques renforcés (PAGD, règlement opposable aux tiers) qui complètent les SDAGE

La procédure d'élaboration et de suivi des SAGE et notamment les CLE : un intérêt en soi pour une **gestion de l'eau concertée sur un territoire**.



Les SAGE : instruments essentiels de la mise en œuvre des SDAGE

- **Compatibilité** du SAGE au SDAGE ;
- **Déclinaison des orientations et dispositions du SDAGE,**
- En les adaptant aux **contextes locaux.**

Une échéance : fin 2012, pour :

- ✓ Mettre en conformité les SAGE à la LEMA (PAGD et règlement) ;
- ✓ S'assurer de la compatibilité des SAGE existants avec les SDAGE.

L'élaboration et le suivi des SAGE : de l'importance du travail en commun

La CLE : le pilote du dispositif, acteur incontournable pour la gestion locale de l'eau, associé à un certain nombre de procédures connexes (consultation ou information de la CLE)

La structure porteuse : l'instance technique pour élaborer et/ou suivre la mise en œuvre du SAGE

Les services de l'État : mettre à disposition les informations pertinentes, accompagner la démarche, s'assurer de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE, mettre en œuvre et contrôler l'application du SAGE...



Transition énergétique, territoires ruraux et littoraux
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir